



rupture conventionnelle motif de départ

Par **sandhugo**, le **18/03/2009** à **18:00**

Bonjour,

Etant en pleine rupture conventionnelle, j'ai déjà eu un 1er entretien avec mon employeur, sachant que j'ai fait cette demande car j'ai subi du harcèlement moral et que je voulais passer par les prud'homme.

Je voudrait savoir si sur la demande d'homologation je peux mettre le motif de départ sachant que cela fait 3 mois que je suis en arrêt de travail pour dépression et que je voulais mentionnait la rupture pour préjudice morale.

Lors de l'entretien l'employeur m'a fait par d'un demande d'homologation écrite par eux avec différentes clauses est-ce légal puis-je la contesté si oui comment?

En attente de votre réponse.

Cordialement

Sandrine NIFLORE